



Demission sous convention 66 congés payés

Par **helly**, le **23/06/2014 à 14:03**

bonjour, rn
je suis actuellement en cdi sous convention 66
je vais poser ma démission je suis embauché en tant que surveillante de nuit qualifié mais j ai un diplôme d amprnet je voudrais trouver un emploi dans mon secteur et de journée.rn
mes congés payés sont antérieurs a ma démission puisque je pose celle ci cette semaine elle se terminerait le 25 juillet et je devais être en congés du 1 au 14 aout. mes cp seront il payés tout de même avec le solde tout compte?
rn
merci

Par **moisse**, le **23/06/2014 à 15:45**

Bonjour,rn
Oui.